

# ACTION URGENTE

## SYRIE. RISQUE DE TORTURE POUR UNE MILITANTE ARRÊTÉE

**Amal Jamil Nasr, militante syrienne en faveur de la réforme, a été arrêtée le 2 mars dernier par des membres supposés du Service de renseignement militaire. Elle est détenue au secret depuis et risque de subir des actes de torture et d'autres mauvais traitements.**

Selon un contact sur place, **Amal Jamil Nasr** a été appréhendée par des agents des forces de sécurité en civil à Damas, la capitale de la Syrie, puis emmenée dans des locaux du Service de renseignement militaire, dans la même ville. Elle y serait encore et n'est pas autorisée à recevoir la visite de sa famille ou de son avocat. Cette femme a été vue pour la dernière fois à cet endroit par un ancien détenu.

Amal Jamil Nasr dirige le Bureau de coordination nationale des femmes pour un changement démocratique, une coalition de groupes politiques. Elle a également assisté à de nombreux ateliers en dehors de la Syrie, portant sur les stratégies non violentes pour prévenir les conflits et instaurer la paix. Selon la même source, son mari Adnan al Dibs a été arrêté le même jour à leur domicile par des agents des forces de sécurité en civil, qui ont enfoncé la porte et emmené cet homme dans les mêmes locaux du Service de renseignement militaire. Le couple s'est vu brièvement, avant qu'Adnan al Dibs soit libéré sans inculpation cinq jours plus tard.

Il semble qu'Amal Jamil Nasr ait été arrêtée en raison de son militantisme et de l'appartenance de son mari au Parti syrien des travailleurs communistes. Si tel est le cas, Amnesty International la considérera comme une prisonnière d'opinion. Adnan al Dibs a déjà été appréhendé en raison de son appartenance au Parti syrien des travailleurs communistes et à l'Organe de coordination nationale pour un changement démocratique, une coalition de groupes et de militants politiques qui prône une transition pacifique du pouvoir.

### **DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en arabe, en anglais ou dans votre propre langue :**

- exhortez les autorités à relâcher Amal Jamil Nasr immédiatement et sans condition si elle est détenue uniquement pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression et mené des activités en faveur des droits humains ;
- priez-les instamment de révéler sans délai où se trouve cette femme, et de lui permettre immédiatement de contacter sa famille et son avocat, et de bénéficier de tous les soins médicaux dont elle pourrait avoir besoin ;
- appelez-les à veiller à ce qu'elle soit protégée de la torture et d'autres mauvais traitements.

### **ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 29 AVRIL 2014 À :**

#### Président de la Syrie

Bashar al-Assad

**Fax : +963 11 332 3410 (merci de vous montrer persévérant-e ; dites « fax » si quelqu'un décroche ; le fax est le seul moyen de communication fiable, n'envoyez pas de lettres SVP)**

**Formule d'appel : *Your Excellency, / Monsieur le Président,***

#### Ministre de l'Intérieur

Major General Mohamad Ibrahim al-Shaar

**Fax : +963 11 311 0554 (dites « fax » si quelqu'un décroche ; le fax est le seul moyen de communication fiable, n'envoyez pas de lettres SVP)**

**Formule d'appel : *Your Excellency, / Monsieur le Ministre,***

#### Représentant permanent de la Syrie aux Nations unies

Bashar Ja'afari

Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary  
820 Second Avenue, 15th Floor, New York, NY 10017, États-Unis

**Fax : +1 212 983 4439**

**Courriel : [exsec.syria@gmail.com](mailto:exsec.syria@gmail.com)**

**Formule d'appel : *Your Excellency, / Monsieur,***

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de la Syrie et de la Russie dans votre pays lorsque cela est approprié.**

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## SYRIE. RISQUE DE TORTURE POUR UNE MILITANTE ARRÊTÉE

### COMPLÉMENT D'INFORMATION

Pour en savoir plus sur l'arrestation d'Adnan al Dibs l'année dernière, consultez *Syrie. Des hommes victimes de disparition forcée*, <http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE24/040/2013/fr>. Cet homme, appréhendé en juillet 2013 et libéré en octobre, a été victime de disparition forcée durant sa détention. On ignore son statut juridique actuel.

Pour en savoir plus sur la pratique massive de la torture et autres mauvais traitements dans les centres de détention en Syrie, voir le document *Syrie. « Je voulais mourir ». Témoignages de survivants de la torture en Syrie* (<http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE24/016/2012/fr>). Depuis le début du mouvement de protestation, des milliers de personnes seraient mortes alors qu'elles étaient détenues par les forces de sécurité syriennes. Amnesty International a rendu compte de cette situation dans le document *Morts en détention. Cas de mort en détention sur fond de protestations populaires en Syrie* (<http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE24/035/2011/fr>).

Bien que la majorité des violences soit imputable aux forces gouvernementales, les groupes de l'opposition armés – dont certains sont affiliés à Al Qaïda ou à l'Armée syrienne libre – se rendent également coupables de graves atteintes aux droits humains, y compris des crimes de guerre, dont le nombre a considérablement augmenté ces derniers mois. Ceux-ci sont de plus en plus souvent à l'origine d'exécutions sommaires d'agents des forces de sécurité gouvernementales et des milices pro-gouvernementales, de leurs informateurs ou collaborateurs supposés, de membres des groupes de l'opposition armés rivaux et de personnes appartenant à des minorités qu'ils considèrent comme chiites ou alaouites, ou loyales envers Bachar el Assad. De plus, ces groupes mènent des attaques sans discrimination provoquant la mort de civils, utilisent des enfants au cours des hostilités, infligent des actes de torture ou d'autres mauvais traitements à leurs prisonniers, adressent des menaces à caractère sectaire, agressent des minorités considérées comme pro-gouvernementales, et prennent des individus en otage (voir *Syria: Summary killings and other abuses by armed opposition groups*, 14 mars 2013, <http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE24/008/2013/en> et *Syria: Rule of fear: ISIS abuses in detention in Northern Syria*, 19 décembre 2013, <http://www.amnesty.org/en/library/info/MDE24/063/2013/en>).

Nom : Amal Jamil Nasr  
Femme

AU 59/14, MDE 24/013/2014, 18 mars 2014

**AMNESTY**  
**INTERNATIONAL**

